

BIENVENUE!

La Conférence va commencer à 18h30



Merci de patienter



Vos micros et caméras sont désactivés par défaut à votre arrivée dans le webinaire et pour la durée de cette séance.

Vous pourrez réagir aux contenus proposés via l'espace de conversation.

Pour rappel, l'espace de conversation est visible par tous, merci d'y respecter les règles de courtoisie et de politesse habituelles.



Si vous perdez la connexion

- Fermez votre fenêtre Zoom et reconnectez vous via le même lien
- Si cela ne fonctionne pas, vous pouvez essayer de vous connecter par téléphone au numéro joint sur l'invitation à la Conférence
- Si rien ne fonctionne, vous pouvez contacter Cécile Lecoq: cecile.lecoq@grouperougevif.fr / 01 86 90 00 83





Conférence du Vexin

Séance 1

Restitution de la concertation et présentation du projet

Un nouveau projet de territoire à construire ensemble, horizon 2040

Jeudi 4 février 2021 / 18h30-20h00

Christian Broutin - VEXIN 15 - Entre Chérence et Chaussy



ACCUEIL

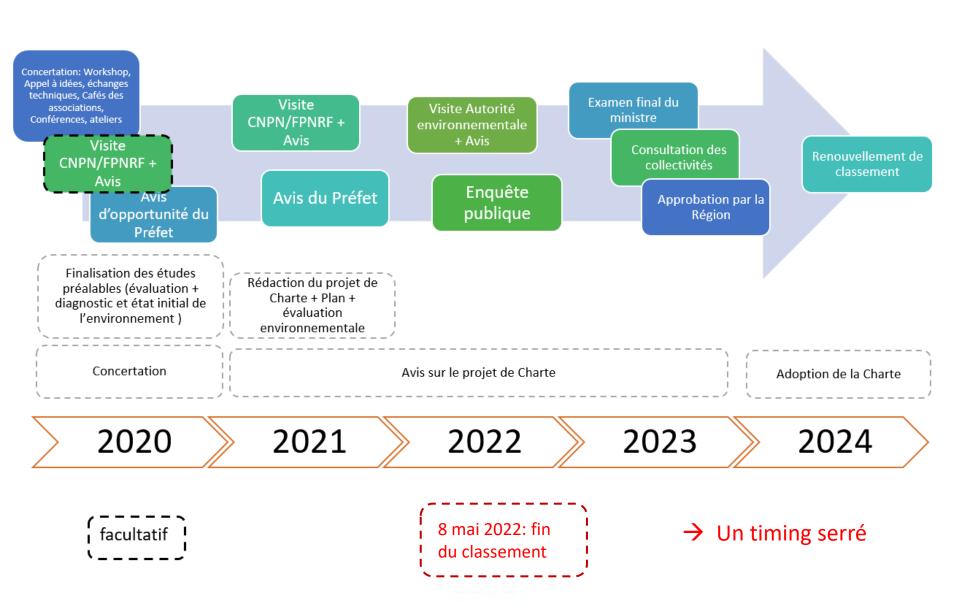


M. Benjamin DEMAILLY Président du PNR

Mme Agnès LANTHIER Directrice du PNR



Le calendrier





DÉROULÉ DE LA CONFERENCE

1. Introduction

- 2. La Charte sous tous les angles
 - Le projet de Charte et la concertation menée
 - Présentation du projet de Charte : Défis, retours de la concertation et avis des services de l'Etat
- 3. Vers la séance 2 Questionnaire de réflexion Consolidons notre projet de territoire
- 4. Conclusion et suites



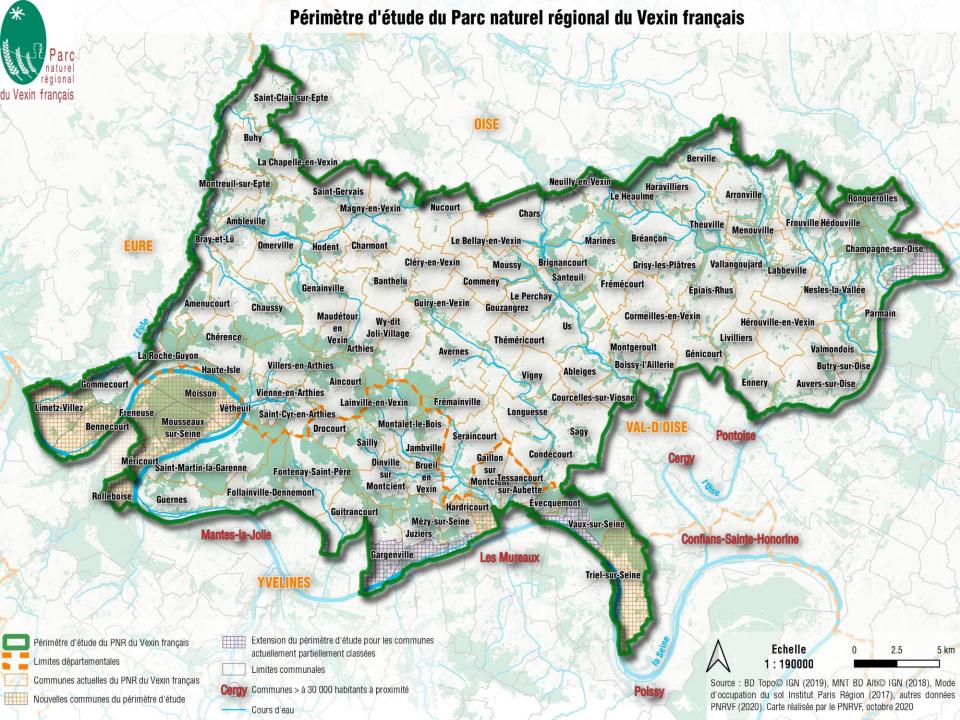


La Charte sous tous les angles

Vision Générale

La Charte du PNR Les points clés de la concertation







Le rôle du Parc, le rôle de la Charte



Organisme de MISSION

(pas de compétence)

Rôle d'**ENSEMBLIER** Devoir d'INNOVATION et d'EXPERIMENTATION





Le rôle du Parc, le rôle de la Charte



Quelques constats sur la Charte (extraits de la note technique du 7/11/2018)

- ✓ Une portée juridique forte en matière d'urbanisme mais relativement limitée dans les autres domaines: sa mise en œuvre repose sur l'engagement de l'ensemble des signataires
- ✓ « Une obligation de cohérence pèse sur les actions, moyens et décisions de l'État, des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre ayant approuvé la charte au regard des orientations et mesures fixées par la charte »
- ✓ « La charte ne peut pas contenir d'interdictions générales et absolues que ce soit à l'égard des tiers ou des signataires (...) la charte doit être rédigée en termes de vocation s'appuyant sur les enjeux identifiés et les zones concernées »

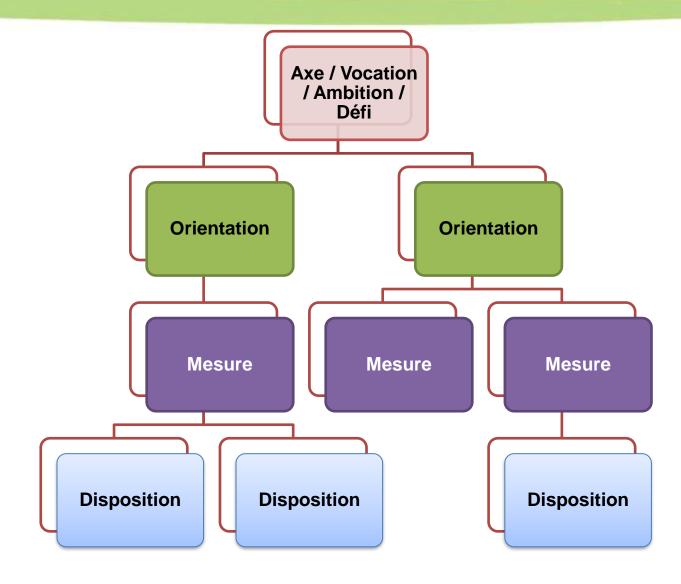




La construction des nouvelles Chartes

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels







Le projet de Charte



Points de vigilance et recommandations de l'Etat (note d'enjeux du Préfet):

- « associer la société civile et les organismes partenaires aux prises de décision et à l'élaboration de la future Charte »
- « s'assurer de l'adhésion de l'ensemble des communes du périmètre et tisser des liens de coopération avec les territoires voisins »
- « les services de l'Etat seront attentifs au maintien d'un haut niveau d'exigence dans la construction d'un projet de territoire particulièrement ambitieux »



La concertation 2020-2021



Un dialogue continu, au-delà du contexte sanitaire







2 temps de concertation complémentaires

Automne 2020

12 ateliers citoyens / 120 participants

Grand public, habitants

Se projeter à 2040 et imaginer les futurs possibles

Décembre – Janvier 2021



Elus, techniciens et partenaires

Approfondir le projet de charte et explorer les engagements





La concertation 2020-2021



Des constats et souhaits partagés à travers tous les ateliers

Une vision positive et une reconnaissance des actions menées par le Parc

- Acteur ressource pour la préservation et la valorisation des richesses du territoire
- Un besoin de clarification de son rôle sur certains aspects, de plus de proximité et de présence sur le territoire

Consensus sur plusieurs dynamiques territoriales:

- Les enjeux de mobilité
- La nécessité de communiquer, faire connaître et sensibiliser sur les champs d'actions du Parc
- l'importance de favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle sur le territoire

Un partage de l'identité et des valeurs du Vexin (sentiment d'appartenance au territoire)

Engouement pour le local – souhait d'agir en priorité pour le territoire

Un souhait de créer les conditions favorables à la mise en réseau des acteurs pour améliorer l'interconnaissance et le partage des enjeux et des connaissances des différentes composantes du territoire



La Charte sous tous les angles

Le projet de Charte

- Les Défis en détail
- Les retours de la concertation
- Les recommandations de l'Etat et de l'évaluation environnementale pour la poursuite des travaux





Le projet de Charte



DÉFI N°1
RENFORCER LE VIVRE ET LE
FAIRE ENSEMBLE POUR UN
TERRITOIRE DE PROJETS
PARTAGÉS

<u>DÉFI N°2</u> PROTÉGER ET RESTAURER LE VIVANT ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES

DÉFI N°3
PROMOUVOIR LA
SOBRIÉTÉ, LA RÉSILIENCE
ET LA NEUTRALITÉ
CARBONE FACE AU
CHANGEMENT ET DANS
UN CONTEXTE DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DÉFI N°4

ASSURER LE

DÉVELOPPEMENT D'UN

TERRITOIRE DYNAMIQUE,

ATTRACTIF ET RELIÉ





DÉFI N°1



RENFORCER LE VIVRE ET LE FAIRE ENSEMBLE POUR UN TERRITOIRE DE PROJETS PARTAGÉS



IMPLICATION SUR LE TERRITOIRE

CULTURE ET CONNAISSANCE

SENSIBILISATION A
L'ENVIRONNEMENT ET AU
TERRITOIRE



Orientations associées

- Favoriser la compréhension des enjeux du territoire
- S'engager, partager et construire ensemble pour la vitalité du projet de territoire
- 3. Favoriser l'épanouissement individuel et collectif des habitants







RENFORCER LE VIVRE ET LE FAIRE ENSEMBLE POUR UN TERRITOIRE DE PROJETS PARTAGÉS



<u>CONSTAT PARTAGÉ</u>: Besoin de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire du Parc (cohésion) <u>SOUHAIT PARTAGÉ</u>: Agir en priorité pour le territoire du Parc

- Renforcer la communication sur les actions et activités proposées par le parc et les acteurs locaux pour améliorer leur visibilité
- Faire du parc un point de ressource et d'information pour les habitants et les acteurs
- Faciliter l'accès au parc et aux activités qu'il propose a tous les habitants
- Mener des actions de sensibilisation diversifiées des le plus jeune âge et sur différentes thématiques du parc & favoriser la connaissance des acteurs qui font vivre le territoire
- Renforcer les partenariats et collaborations entre acteurs et structures pour construire une offre culturelle et de loisirs cohérente avec les demandes des habitants







RENFORCER LE VIVRE ET LE FAIRE ENSEMBLE POUR UN TERRITOIRE DE PROJETS PARTAGÉS



LES POINTS DE DÉBAT

- LES FORMES DU DIALOGUE TERRITORIAL ET D'ASSOCIATION DES CITOYENS
 - Quel degré?
 - Quelles postures?
 - Quelles actions?
 - Quels outils?
- LES FORMES D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS FRAGILES
 - Initiatives Parc ? Initiatives citoyennes ? Autres acteurs? Lien avec les partenaires ?
 - Quels types d'accompagnement et de mise en œuvre ?





Pour la poursuite des travaux



Défi 1 : RENFORCER LE VIVRE ET LE FAIRE ENSEMBLE POUR UN TERRITOIRE DE PROJETS PARTAGÉS

Points de vigilance et recommandations de l'Etat (note d'enjeux du Préfet):

- « Concernant la gouvernance, il s'agira d'associer au maximum la société civile aux prises de décision, ainsi que de s'appuyer sur un conseil scientifique »
 - → un niveau de participation de la société civile qui reste à déterminer
 - → Un comité scientifique bientôt relancé
- « poursuivre la réalisation d'actions expérimentales et exemplaires, contribuer à des programmes de recherche et participer à l'essaimage de ces initiatives vers d'autres territoires » → Un devoir d'exemplarité à ne pas oublier



DÉFI N°2



PROTÉGER ET RESTAURER LE VIVANT ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES



PAYSAGES

BIODIVERSITÉ

PATRIMOINES

RESSOURCES NATURELLES



Orientations associées

- 4. Reconquérir l'ambition de qualité des paysages en faisant de la transition écologique un facteur de confortement de leur identité
- 5. Maintenir et restaurer la biodiversité
- 6. Concilier utilisation des ressources naturelles et préservation des milieux et du cadre de vie
- 7. Préserver, valoriser et faire connaître les patrimoines





PROTÉGER ET RESTAURER LE VIVANT ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES



<u>CONSTAT PARTAGÉ</u>: Pour la région, perception d'une qualité des espaces naturels et des patrimoines sur le territoire

SOUHAIT PARTAGÉ: Pérenniser et préserver ces patrimoines, facteur d'identité pour le territoire

- Développer et préserver la présence et la qualité des espaces et milieux naturels du territoire & affirmer la préservation du vivant et de la biodiversité dans l'ensemble des projets
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti local et constituant l'identité du Vexin
- Actualiser et entretenir la connaissance des ressources et des impacts environnementaux sur le territoire
- Accompagner et sensibiliser les acteurs sur la gestion des ressources et particulièrement celle de l'eau ainsi que sur les comportements et actions vertueuses en faveur de la préservation des paysages (haies, matériaux, etc.)
- Agir en faveur de la prévention et de la gestion des déchets







PROTÉGER ET RESTAURER LE VIVANT ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES



LES POINTS DE DÉBAT

CONSTAT: La biodiversité reste un sujet à approfondir

- Reconnaissance d'une politique vertueuse menée par le Parc
- Une difficulté d'appréhension et de traitement de la thématique dans la concertation
- Poursuivre le dialogue sur la préservation de la qualité des sols
- Définir des modalités de lutte contre le dépôt sauvage (surveillance, application de la règlementation)
- Protéger les milieux et le territoire des nuisances environnementales notamment issues des projets en cours (qualité de l'air, bruit, pollutions, etc.)
- Définir les fonctions du paysage représentations, qualités environnementales, évolutions et adaptations



Pour la poursuite des travaux



DÉFI N°2 PROTÉGER ET RESTAURER LE VIVANT ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES

Points de vigilance et recommandations de l'Etat (note d'enjeux du Préfet):

- La protection du patrimoine naturel reste l'objectif principal d'un PNR
- Introduire l'objectif « zéro perte nette de biodiversité » chapeautant les autres objectifs qui sont déjà présents dans le projet
- Paysages: des recommandations bien reprises dans le projet de Charte et qui seront à décliner dans les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)
 - → Une clarification sur la publicité/les pré-enseignes si RLP?
 - → Trouver « un équilibre entre sanctuarisation des grands paysages et maintien/développement de l'activité agricole »



Pour la poursuite des travaux



DÉFI N°2 PROTÉGER ET RESTAURER LE VIVANT ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES

Points de vigilance et recommandations de l'Etat (note d'enjeux du Préfet):

- Eau: « lutter contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages » → un objectif bien identifié, mais non réalisable sans une ambition plus forte de réduction des produits phytosanitaires dans les usages agricoles
- Ressources: « si la Charte ne peut interdire l'exploitation des ressources minérales (…), le Parc pourra définir des moyens d'accompagner ces activités sur les volets environnementaux et paysagers (…) et s'assurer de la compatibilité de la charte avec la réglementation » → une rédaction délicate
- Risques naturels: sensibiliser pour favoriser l'intégration des risques dans la planification (cf Plans de Prévention des Risques Naturels, anticipation des impacts du changement climatique)





DÉFI N°3



PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ, LA RÉSILIENCE ET LA NEUTRALITÉ CARBONE FACE AU CHANGEMENT ET DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



AGRICULTURE & TRANSITION

FONCIER ET HABITAT

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

MOBILITÉS



Orientations associées

- 8. Faire de l'agriculture un levier de transition et de résilience du territoire
- 9. Limiter la consommation d'espace et l'artificialisation des sols
- 10. Promouvoir un aménagement plus sobre et résilient
- 11. Promouvoir l'efficacité énergétique
- 12. Favoriser l'accessibilité du territoire et les mobilités durables





PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ, LA RÉSILIENCE ET LA NEUTRALITÉ CARBONE FACE AU CHANGEMENT ET DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



2 SOUHAITS PARTAGÉS: améliorer les mobilités & développer les solidarités

- Améliorer l'accessibilité et les déplacements sur le territoire (transports alternatifs et les voies vertes et plus particulièrement un réseau de pistes cyclables)
- Favoriser la mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle & accompagner les publics les plus fragiles
- Favoriser le dialogue entre les acteurs du territoire pour développer les connaissances sur les sujets clés comme l'agriculture & partager des objectifs communs pour le devenir du territoire
 - Le Parc est un acteur clé dans l'organisation de ce dialogue tiers de confiance
- Améliorer la connaissance et les bonnes pratiques en matière d'aménagement et de construction (haies, matériaux, etc.)







PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ, LA RÉSILIENCE ET LA NEUTRALITÉ CARBONE FACE AU CHANGEMENT ET DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



LES POINTS DE DÉBAT

- Définir les leviers et les modalités pour limiter l'artificialisation des sols
- Encourager le développement des cultures labellisées (dont biologique) et des pratiques agricoles alternatives et citoyennes
- Favoriser les expérimentations et innovations agricoles respectueuses de l'environnement et de la santé
- Développer l'expertise sur les ENR pour garantir un déploiement efficace et qualitatif sur le territoire
- Définir le degré d'innovation en termes énergétiques et de construction pour préserver les formes urbaines du Vexin (identité et évolutions)





Pour la poursuite des travaux



DÉFI N°3 : PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ, LA RÉSILIENCE ET LA NEUTRALITÉ CARBONE FACE AU CHANGEMENT ET DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Points de vigilance et recommandations de l'Etat (note d'enjeux du Préfet):

- Agriculture: « accompagner le développement de l'agro-écologie, de l'agriculture biologique et des méthodes aratoires moins impactantes pour la biodiversité et l'environnement » → un niveau d'ambition reste à déterminer
- Aménagement : sont attendus l'identification des zones urbanisées / naturelles / agricoles et l'objectif ZAN (« définir des enveloppes urbaines strictes »; « promouvoir la densité des espaces renouvelés ou nouvellement bâtis en recherchant une densité adaptée au contexte rural des bourgs et villages. Cet objectif devra être privilégié à un encadrement inopportun de la démographie »)
 - → l'acceptabilité locale de cet objectif reste un point sensible
 - → intégrer aussi le concept d'urbanisme favorable à la santé
- Patrimoine bâti : « un équilibre entre bâti ancien et nouvelles constructions »
 → pas toujours simple





Pour la poursuite des travaux



DÉFI N°3 : PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ, LA RÉSILIENCE ET LA NEUTRALITÉ CARBONE FACE AU CHANGEMENT ET DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Points de vigilance et recommandations de l'Etat (note d'enjeux du Préfet):

- Transition énergétique: même constat, les objectifs nationaux sont bien pris en compte dans le projet → mais dans les faits, une difficulté de l'Etat à valider les projets favorisant la transition énergétique sur les sites protégés
- Logement et mixité sociale : « le projet de Charte doit permettre la mise en œuvre des objectifs régionaux de construction de logements » (notamment les objectifs déclinés par EPCI dans le SRHH) mais « le développement urbain doit se réaliser à l'intérieur des tissus urbains existants ».
 - → « Une politique de l'habitat à l'échelle du PNR avec une coopération des EPCI est à favoriser »
 - → communes assujetties à la loi SRU pour les logements sociaux: « la future charte doit intégrer ces objectifs en orientant les possibilités de développement urbain de ces communes »





DÉFI N°4



ASSURER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, ATTRACTIF ET RELIÉ



ECONOMIE SOLIDAIRE

CIRCUITS COURTS

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ARTISANAT

COMMERCE

TOURISME



Orientations associées

- 13. Développer une économie durable et innovante, respectueuse de l'humain et de l'environnement
- 14. Renforcer l'économie de proximité en relocalisant les productions, les transformations et les consommations
- 15. Faire du Vexin français une destination de *slow tourisme* en Ilede-France





ASSURER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, ATTRACTIF ET RELIÉ



<u>CONSTAT PARTAGÉ</u>: Territoire avec de forts potentiels et attractif pour certaines activités <u>SOUHAIT PARTAGÉ</u>: Développer les conditions de l'attractivité et du dynamisme économique et touristique sur le territoire tout en préservant son identité et la qualité de ses patrimoines

- **Développer les commerces de proximité** (itinérance, réhabilitation de commerces, points de collecte, centres-bourgs ...) **et valoriser les produits locaux**
- Favoriser la proximité et le développement des circuits courts
- Développer un tourisme adapté aux enjeux patrimoniaux du territoire (cyclo-tourisme, excursions, ...)
- Améliorer la connaissance des dispositifs et des structures existants en matière d'ESS
- Créer les conditions pour soutenir la relocalisation des très petites entreprises (TPE), de l'artisanat et des petits commerces
- Mailler le territoire de tiers-lieux multi-activités
- Favoriser l'implantation de services de santé sur le territoire (disponibilité, structures dédiées, etc.)





ASSURER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, ATTRACTIF ET RELIÉ



LES POINTS DE DÉBAT

- Le Parc doit mettre l'accent sur les actions incitatives et la création de conditions propices à l'accueil des activités artisanales et de commerces
- Développer l'écosystème de l'économie sociale et solidaire sur le territoire
- Développer les productions alimentaires locales citoyennes ou associatives
- Valoriser et diversifier les productions agricoles (transformation, méthanisation, etc.)
- Quels moyens humains et financiers pour l'accompagnement des porteurs de projet et favoriser une autre forme d'animation du territoire





Pour la poursuite des travaux



DÉFI N°4 ASSURER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, ATTRACTIF ET RELIÉ

Points de vigilance et recommandations de l'Etat (note d'enjeux du Préfet):

Développement économique: des recommandations qui se retrouvent de manière détaillée dans le projet de Charte (emploi, économie sociale et solidaire, mixité des fonctions, économie circulaire...) → vigilance: « la densification de l'existant est à privilégier » pour les activités / l'emploi

Recherche de nouveaux débouchés agricoles, projets alimentaires territoriaux, circuits courts, soutien des filières et savoir-faire et locaux → bien intégrés dans le projet sous le concept du « localisme »

- Tourisme et loisirs: « une vigilance et un conseil fort du Parc sur l'intégration environnementale de ces projets, les limiter voire les interdire, en particulier dans les secteurs de réserve écologique »
 - → le Parc n'est pas allé aussi loin mais le statut des réserves le permet



Temps d'échanges - Synthèse







UNE AUTRE VIES INVENTE ICI





Vers la séance 2



Consolidons notre projet de territoire





Préparer demain



Des points de débats subsistent à l'issue de la concertation sur les réponses que le projet de territoire peut apporter aux dynamiques suivantes :

- L'aménagement du territoire et les objectifs pour le développement du Parc et de ses communes (ZAN, etc.)
- La participation citoyenne dans la vie du Parc
- Les paysages, les patrimoine, l'énergie : préservation, valorisation, évolutions
- Les visages de l'agriculture de demain sur le territoire du Vexin



Un questionnaire réflexif





Mise en ligne d'un questionnaire de réflexion autour de ces 4 grandes thématiques

http://rougevifterritoires.survey.fm/questionnaire-vexin

Disponible jusqu'au 09 février 12h00



Prioriser individuellement les pistes de solutions les plus souhaitables pour le territoire



Mise en débat collective en séance 2 pour identifier les pistes de solutions communes





Contacts utile





Mise en ligne d'un questionnaire de réflexion autour de ces 4 grandes thématiques

http://rougevifterritoires.survey.fm/questionnaire-vexin

Disponible jusqu'au 09 février 12h00



Lien disponible dans l'espace « Discussion » de Zoom



En cas d'oubli, vous pouvez contacter l'adresse suivante : future-charte@pnr-vexin-francais.fr





CONCLUSION



M. Benjamin DEMAILLY Président du PNR





Conférence du Vexin

Merci de votre implication Rendez-vous le 11 février

Un nouveau projet de territoire à construire ensemble, horizon 2040

Jeudi 4 février 2021 / 18h30-20h00